

Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

Le Diplôme Universitaire de Musicien intervenant à l'école élémentaire et pré-élémentaire (DUMI) est un diplôme de niveau III (bac+2).

Il est préparé et délivré par les Centres ou Instituts de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI ou IFMI), qui sont rattachés aux Universités et placés sous la double tutelle des Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale.

Le DUMI donne accès au concours du cadre d'emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (ASEA) de la fonction publique territoriale.

.....

En Ile-de-France : le CFMI d'Orsay.

Le CFMI de Paris Sud XI Orsay donne à des musiciens une formation professionnelle leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier de musicien intervenant.

Cette formation, à la fois musicale et pédagogique, les conduit à travailler en partenariat avec les professeurs des écoles, en insérant leur action dans le projet pédagogique de l'école.

Le musicien intervenant est également formé pour devenir un acteur culturel apte à concevoir et développer des projets en partenariat avec les instances locales : centre culturel, école de musique, centre de loisirs...

CONTENU DE LA FORMATION

- Pratique vocale et instrumentale.
- Autres techniques d'expression : danse, conte, mise en scène...
- Connaissance du son.
- Analyse et invention.
- Pédagogie.
- Connaissance des milieux : approche ethno-musicologique; institutions, gestion culturelle).
- Conception et réalisation d'un projet musical au choix du candidat.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Le CFMI organise une formation diplômante (1500 heures en deux ou trois ans) délivrant le DUMI sur contrôle continu et évaluation terminale.

1 - Cours en 2 ans

Cours du lundi au vendredi, le jeudi stages à l'école

S'adresse aux candidats réunissant les conditions suivantes :

- Baccalauréat
- niveau 3^e cycle d'école de musique ou équivalent
- arrêt d'études : moins de 3 ans

2 - Cours en 3 ans DUMI + Licence de musicologie

Cours partagés avec l'Université de Paris 8

S'adresse aux candidats réunissant les conditions suivantes :

- Baccalauréat
- niveau 3^e cycle d'école de musique ou équivalent
- arrêt d'études : moins de 3 ans

3 - Cours en 3 ans formation continue

Cours tous les jeudis et stages

S'adresse aux candidats réunissant les conditions suivantes :

- Baccalauréat ou DAEU
- niveau 3^e cycle d'école de musique ou équivalent
- arrêt d'études : supérieur ou égal à 3 ans

4 - Cours en 3 ans DUMI + DE

Cours partagés avec le Cefedem Ile-de-France

S'adresse aux candidats réunissant les conditions suivantes :

- Baccalauréat
- D.E.M. (Diplôme d'Etudes Musicales)
- le concours d'entrée au CEFEDEM
- arrêt d'études : moins de 3 ans

5 - Préparation au DUMI + Licence de musicologie + DNSPM

En partenariat avec le Pôle Supérieur 93 IDF - concours d'entrée au DNSPM, parcours individualisé

Pour les parcours DUMI+LICENCE et/ou DE : inscriptions obligatoires à l'université Paris Sud 11, l'université Paris 8 et au CEFEDEM

TESTS d'ENTRÉE 2010
du 16 au 19 mars 2010 ou du 14 au 18 juin 2010
(un seul choix possible pour le candidat)
pour la rentrée de septembre 2010

Tous les renseignements sur : www.cfmi.u-psud.fr

LE DUMI par la VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active depuis 3 ans au moins de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue d'obtenir un titre, un diplôme à finalité professionnelle, un certificat de qualification. Ce dispositif fait partie de la Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Il est inscrit dans le Code du Travail et dans le Code de l'Éducation.

La procédure pour l'obtention du DUMI par cette voie est mise en place par l'Université.

Renseignements

- sur le dispositif général de la VAE : www.infovae-idf.com
- sur la VAE au CFMI d'Orsay : prendre contact avec le CFMI.

<p>CFMI : Université Paris-Sud XI Orsay, Bâtiment 498 91405 Orsay cedex. Tél. : 01 69 15 62 80. Fax : 01 69 15 45 49. Site web : www.cfmi.u-psud.fr Mél : nathalie.morette@u-psud.fr</p>
--

.....

D'autres infos ...

- "Référentiel du musicien intervenant à l'école", réalisé en avril 2005 par le Conseil des CFMI :
<http://lesla.univ-lyon2.fr> (rubrique musique et musicologie/CFMI/présentation générale)
- « Devenir musicien intervenant » : www.culture.gouv.fr
(rubrique infos pratiques/fiches pratiques).
- Les adresses des 9 CFMI (ou IFMI) en France : www.cite-musique.fr
- Centre National de la Fonction Publique Territoriale : www.cnfpt.fr